

05/11

**COMMISSION PARITAIRE**

**PROCÈS-VERBAL**

**de la séance du 11 juin 2012**

**Présents :**

Camille APELBAUM, Olivier ARON, Vincent DELHOMME, Daniel MUGERIN, Timothée NARRING, Édouard OLSON, Frédéric PUIGSERVER, Anaïs DE SAINT MARTIN, Robert SKIPPON, Ségolène TAVEL.

**Absents ou excusés :**

Pilar CALVO ALVAREZ, Gaspard GANTZER, Jérôme GRONDEUX, Charles-Henri LARREUR, Elie MICHEL, Louis SOUCHIERE (procuration à Ségolène TAVEL).

**Assistaient à la séance :**

Isabelle BOSSARD  
Hervé CRÈS  
Françoise MELONIO  
Julien PALOMO  
Nicolas PEJOUT  
Ghassan SALAME  
Vanessa SCHERRER  
Francis VERILLAUD

Chargée de mission auprès d'Hervé CRÈS  
Administrateur provisoire de l'IEP de Paris  
Doyenne du Collège universitaire  
Responsable de la vie étudiante  
Directeur de la vie universitaire  
Directeur de l'École des Affaires internationales  
Directrice exécutive de l'École des Affaires internationales  
Directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges

\*  
\* \*

- |      |  |     |
|------|--|-----|
| I.   | Point sur le développement de l'École des Affaires internationales.                | p.4 |
| II.  | Projet de suppression de l'article 14 du règlement de la vie étudiante.            | p.2 |
| III. | Information sur les rentrées solennelles 2012 des campus du Collège universitaire. | p.3 |
| IV.  | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 14 mai 2012.                  | p.7 |
| V.   | Échange d'informations sur des questions diverses.                                 | p.7 |

## COMMISSION PARITAIRE

### PROCES-VERBAL

#### de la séance du 11 juin 2012

Frédéric PUIGSERVER ouvre la séance à 18 h 07. Il indique que le premier point de l'ordre du jour sera traité dès l'arrivée de Ghassan SALAME.

#### **II. PROJET DE SUPPRESSION DE L'ARTICLE 14 DU REGLEMENT DE LA VIE ETUDIANTE.**

##### *a) Exposé*

Nicolas PEJOUT rappelle que l'article 14 du règlement de la vie étudiante concerne les élections. Les raisons de sa suppression sont les suivantes :

- Les dispositions existent déjà dans le décret 85-59 du 18 janvier 1985.
- Cet article ne fait que reprendre intégralement ou de façon amendée, voire détournée, les dispositions du décret. L'article devient une source d'erreur pour les étudiants qui déposent des listes et pour l'Institution qui organise les élections.
- Pour défendre le maintien de cet article, il est possible d'évoquer le devoir de transparence législative, mais nul n'étant censé ignorer la loi, il est préférable de se référer directement au décret pour ce qui relève de l'organisation des élections à Sciences Po.
- Le règlement de la vie étudiante est trop rarement consulté et trop peu connu.
- Le devoir de transparence est respecté dans l'ensemble des actions de communication mises en œuvre par l'Institution.

Nicolas PEJOUT invite les membres de la Commission paritaire à consulter le document qui leur a été remis et qui évoque point par point les correspondances entre le règlement intérieur et le décret.

##### *b) Questions et observations*

Ségolène TAVEL estime qu'il est en effet plus judicieux de se référer directement au texte législatif qui régit les élections. Cela permettra d'éviter les erreurs et les malentendus.

Frédéric PUIGSERVER se déclare également favorable à cette suppression. Sciences Po a la possibilité de déroger au décret, mais le règlement de la vie étudiante n'est pas le moyen adéquat pour le faire. Il faudrait vraisemblablement inscrire la dérogation dans les statuts de l'Institution, après soumission à la Commission paritaire et adoption par le Conseil de direction.

Nicolas PEJOUT indique que l'étude des statuts relatifs aux dispositions électorales de Sciences Po n'a pas abouti : l'exercice est complexe et il faudrait inscrire une modification des dispositions électorales dans un remaniement complet des statuts.

Frédéric PUIGSERVER s'enquiert de l'ancienneté de l'article 14 du règlement de la vie étudiante.

Julien PALOMO répond que, jusqu'en 2007, l'article 14 était en fait l'article 12 qui datait de 1984, à l'époque de la première réfection du règlement, lui-même datant de 1969. Par ailleurs, une grande majorité des dispositions électorales de ce règlement ont été décidées au cours d'une séance du Conseil de direction en 1991.

*c) Vote*

**La suppression de l'article 14 du règlement de la vie étudiante est adoptée à l'unanimité.**

### **III. INFORMATION SUR LES RENTREES SOLENNELLES 2012 DES CAMPUS DU COLLEGE UNIVERSITAIRE.**

*a) Exposé*

Nicolas PEJOUT indique que ce sujet a été discuté lors de la Commission paritaire qui s'est tenue sur le campus de Reims. Il s'agissait de trouver des leviers pour mieux faire connaître les élus enseignants et étudiants, ainsi que la Commission paritaire. En ce sens, le budget prévoit désormais un déplacement aller-retour sur les campus régionaux pour un élu enseignant et un élu étudiant. À charge pour la Commission paritaire de désigner les élus qui se déplaceront dans chaque campus régional.

*b) Questions et observations*

Frédéric PUIGSERVER remercie la direction de Sciences Po d'avoir accepté de traduire concrètement une demande de la Commission paritaire.

Anaïs DE SAINT MARTIN demande si cette disposition concerne uniquement les élus de la Commission paritaire ou également les élus du Conseil de direction.

Frédéric PUIGSERVER rappelle qu'il s'agit de faire connaître la gouvernance de Sciences Po, en particulier la Commission paritaire qui est chargée de la vie étudiante. Par principe, il faut donc privilégier la présence des élus étudiants de la Commission paritaire. Toutefois, si tous les campus ne peuvent pas être visités par ces derniers, il est envisageable de faire appel aux élus étudiants du Conseil de direction.

Ségolène TAVEL rappelle que la tenue d'une Commission paritaire sur un campus avait été évoquée lors de la dernière séance. Elle demande si cette proposition est toujours d'actualité et souligne que ce serait complémentaire des visites des élus en début d'année. Le succès de la séance de la Commission paritaire qui s'est tenue sur le campus de Reims témoigne de l'intérêt pour la gouvernance de l'Institution en région.

Julien PALOMO répond que ce sera difficilement envisageable pour les trois premières séances de la Commission paritaire de l'année scolaire 2012-2013 : ce sont des réunions techniques qui exigent de la préparation à Paris en amont et le jour même.

Frédéric PUIGSERVER indique que les élus peuvent comprendre les exigences techniques et administratives de la Commission paritaire. Il réaffirme être favorable à la tenue de la Commission

paritaire en région et ne doute pas que les visites de campus et les réunions délocalisées se poursuivront au cours des prochaines années.

## **I. POINT SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE DES AFFAIRES INTERNATIONALES.**

### *a) Exposé*

Ghassan SALAME se réjouit de présenter le bilan des deux années d'existence de l'École des Affaires internationales (ou PSIA). Le rapport qui vous est présenté se décline en plusieurs parties.

La première partie repose sur les carrières possibles à l'issue de la formation au sein de l'École des Affaires internationales. Toutes les innovations ont suivi cette orientation : il s'agit de définir la meilleure préparation pour ces carrières et le meilleur curriculum, de choisir les meilleurs professeurs et de définir les méthodes d'enseignement. Cette école a pris des paris audacieux sur le curriculum : il permet de choisir un programme de master et de se spécialiser dans deux concentrations. En 2012, les diplômés doivent se démarquer les uns des autres et les parcours sur mesure de PSIA doivent refléter le choix de carrière des étudiants. Par exemple, on peut attendre d'un étudiant qui s'inscrit dans le master en développement international qu'il choisisse l'Afrique en concentration majeure et les migrations en enseignement mineur. Mais les étudiants ont fait des choix plus originaux et plus personnalisés, comme l'économie émergente ou les droits de l'homme. Au sein de PSIA, les combinaisons entre masters et concentrations sont donc innombrables (+ de 3 000) et très originales. En outre, la direction de Sciences Po a accepté de faire figurer ces combinaisons sur le diplôme qui devient, de fait, une carte de visite professionnelle pour les étudiants. Cette méthode d'enseignement fondée sur des combinaisons originales suscite l'intérêt des universités partenaires de Sciences Po. En outre, l'École des Affaires internationales souhaite offrir des bourses, et très récemment, l'Agence française du développement a offert 5 bourses à des étudiants africains. L'École cherche également à offrir des stages professionnels et à contracter des partenariats avec d'autres universités.

La deuxième partie du rapport concerne l'enseignement. L'École des Affaires internationales est une école professionnelle, mais dont l'ancrage est universitaire. Le master en affaires internationales qui existait avant 2010 rassemblait 80 % de praticiens contre 20 % d'universitaires. Cette proportion ne répondait pas à la nécessité d'un ancrage universitaire. Désormais, PSIA compte 50 % de praticiens et 50 % d'universitaires. Il était nécessaire de refondamentaliser l'enseignement pour donner aux étudiants les bases essentielles en sciences économiques ou sociales. Parallèlement, il est nécessaire d'associer fortement les académiques de Sciences Po : 25 % des cours sont donnés par des enseignants de Sciences Po et 25 % sont donnés par des enseignants appartenant à de grandes universités européennes. Par ailleurs, un effort a été mené pour élever le niveau des praticiens et ce sont désormais des acteurs et experts reconnus mondialement qui enseignent chaque sujet : par exemple, ce sont des généraux quatre étoiles qui enseignent la stratégie militaire.

La troisième partie du rapport porte sur les étudiants. En 2011, 180 étudiants du Collège universitaire ont intégré l'École des Affaires internationales et au total 70 % des étudiants sont étrangers. Les candidatures d'entrée à PSIA ne cessent d'augmenter, elles ont quadruplé à l'international en deux ans à peine. L'école bénéficie donc d'une grande attractivité sur la scène des écoles internationales et le rayonnement de PSIA est une évidence. Les professeurs invités par l'école en 2011 ont demandé à revenir en 2012 et nombreux sont les enseignants qui ont fait part de leur souhait d'intervenir dans l'école. Ghassan SALAME se réjouit du succès de l'École des Affaires internationales, succès qui dépasse les prévisions. Toutefois, il est nécessaire d'entretenir, de consolider et d'institutionnaliser ce succès, et ce, sous trois conditions.

- Il faut offrir un enseignement de proximité aux étudiants : toutes les deux semaines, Ghassan SALAME consacre deux heures aux étudiants pour entendre leurs demandes et leurs problèmes. Plus fondamentalement, l'encadrement par les responsables pédagogiques est un réel enjeu.
- Outre les partenariats universitaires externes, il faut développer les coopérations horizontales au sein de Sciences Po entre les différentes écoles : l'École de journalisme, l'École de droit, etc.

- Il faut offrir à PSIA une responsabilité accrue en termes administratifs, budgétaires et stratégiques : cela invite l'École à trouver des fonds pour augmenter le nombre d'enseignements et Sciences Po à réfléchir à la gouvernance.

Ghassan SALAME souligne que, depuis sa création, l'École des Affaires internationales a bénéficié du soutien de l'administration centrale de Sciences Po et du soutien personnel de Richard DESCOINGS, ainsi que du travail acharné de l'équipe qui gère PSIA.

#### *b) Questions et observations*

Frédéric PUIGSERVER félicite Ghassan SALAME pour le succès rencontré par l'École des Affaires internationales. Il se rappelle que le bilan dressé sur l'ancien master des Affaires internationales était nuancé : les étudiants étaient nombreux à suivre le cursus, mais peu nombreux étaient ceux qui trouvaient un emploi à l'issue de la formation. Frédéric PUIGSERVER s'enquiert de la différence entre le nombre d'étudiants qui suivaient l'ancien master et le nombre d'étudiants inscrits à PSIA, en termes de débouchés dans le monde du travail. Par ailleurs, il rappelle que Sciences Po repose depuis ses origines sur un corps enseignant majoritairement composé de praticiens et il s'interroge sur le bien-fondé et les résultats de l'équilibre entre le corps enseignant universitaire et le corps enseignant praticien. Enfin, il s'interroge sur le niveau d'autonomie de gestion adéquat de l'École par rapport à Sciences Po.

Olivier ARON souligne qu'il sera judicieux de retenir les éléments du succès de PSIA afin d'alimenter la créativité de Sciences Po lors de création d'autres écoles, notamment le recrutement majoritaire d'étudiants étrangers et la combinaison originale entre enseignants praticiens et universitaires.

Daniel MUGERIN demande des précisions sur les concentrations thématiques. Par ailleurs, il demande s'il existe des liens entre les campus délocalisés qui sont spécialisés dans des zones géographiques et l'École des Affaires internationales et s'il existe des profils privilégiés lors du recrutement de PSIA.

Ségolène TAVEL rappelle que le stage se tient toujours lors du troisième semestre et demande si cela a des conséquences sur l'insertion professionnelle et sur les passerelles avec l'École doctorale. Pour ce qui est de l'autonomie de l'École, elle estime que celle-ci peut compliquer les procédures d'examen, de contrôle de connaissance ou d'obligation de scolarité. En outre, l'autonomie des écoles peut créer de réelles différences entre les étudiants de Sciences Po et il convient de rester vigilant à ce sujet.

Vincent DELHOMME s'enquiert du rapport entre étudiants français et étudiants étrangers, à savoir si le chiffre annoncé de 70 % est fortuit ou le résultat d'une volonté de l'École des Affaires internationales.

Ghassan SALAME répond aux questions. Les carrières sont un sujet important qui soulève encore de nombreuses questions. Mais puisque la première diplomation de l'École n'aura lieu qu'à la fin du mois de juin, un premier audit des résultats de l'École ne sera possible que vers 2015, après deux ou trois promotions de PSIA. Avant de pouvoir dresser cet audit, l'École doit identifier les zones géographiques et institutionnelles où les emplois sont disponibles. Puisque 70 % des étudiants sont étrangers et beaucoup souhaitent retourner à l'international à l'issue de leur formation, le marché du travail est donc planétaire. Par ailleurs, les étudiants doivent pouvoir accéder à tous les métiers de l'international, publics ou privés. Pour Ghassan SALAME, l'École des Affaires internationales doit se doter d'une personne qui gère exclusivement le marché du travail ouvert à l'issue de la formation au sein de PSIA.

Déplacer le stage du troisième semestre au quatrième semestre a été évoqué par l'équipe de l'École, mais cela pose des problèmes immobiliers et de distribution des locaux de Sciences Po. Pour ce qui est de l'accès à l'École doctorale, PSIA travaille avec les parcours doctoraux d'histoire, d'économie, de sociologie et de science politique pour définir un parcours à la carte. Avec l'accord de la Direction de Sciences Po, le troisième semestre des étudiants intéressés par l'École doctorale peut aussi devenir un semestre d'étude préparant à un mémoire.

Ghassan SALAME revient sur la répartition entre les enseignants praticiens et universitaires. L'École des Affaires internationales a choisi cette proportion de 50/50 parce qu'elle ne donne pas un diplôme pour un master en Affaires internationales, mais pour un master en Droits de l'homme, en Énergie, en Développement, etc. Pour PSIA, l'approche de l'international pose la question des politiques publiques

dans les domaines qui ont une dimension internationale ou globale. Les masters ont donc été professionnalisés, mais ils avaient également besoin d'être fondamentalisés.

La question de l'autonomie de l'École ne vise pas à démembrer Sciences Po : il s'agit de développer des phénomènes d'attachement à PSIA et des moyens pour maintenir ce succès rapide. Par ailleurs, il faut considérer l'importance de l'encadrement de proximité des étudiants de l'École. Responsabiliser une petite structure – PSIA – dans un projet collectif – Sciences Po – permet d'atteindre d'autres mécènes et de contracter de nouveaux partenariats. L'autonomie relève donc d'une visée instrumentale et non politique.

S'il fallait tirer des leçons de la réussite de l'École des Affaires internationales, Ghassan SALAME estime que PSIA a tenté d'être l'école idoine de son domaine. Il ne s'agit pas pour les écoles de se copier entre elles, mais d'étudier les bonnes pratiques tout en développant des personnalités propres et des phénomènes de coopérations horizontaux.

Ghassan SALAME indique que l'École des Affaires internationales accueille des étudiants issus du Collège universitaire, quel que soit leur campus d'origine. Mais des synergies se mettent en place : PSIA a créé un parcours sur l'Afrique l'année précédant l'ouverture d'un programme spécialisé sur la question africaine au Collège. Désormais PSIA recrutera des experts sur l'Afrique issus du programme spécialisé, ce qui explique pourquoi elle a demandé à l'Agence française du développement d'octroyer des bourses à des étudiants africains. En outre, PSIA offre des enseignements sur l'Afrique au niveau du master : il ne s'agit pas de dispenser des cours d'initiation, ni de répéter les cours du Collège universitaire.

Vanessa SCHERRER ajoute que les étudiants du Collège universitaire ne choisissent pas nécessairement la concentration qui correspond à leur campus d'origine. Le rapport présente un focus sur l'internationalisation du corps étudiant, mais ce n'est qu'une de ses caractéristiques. En 2012, les étudiants du Collège universitaire représentent plus de 50 % des diplômés : PSIA s'inscrit dans la tradition de Sciences Po selon laquelle tous les étudiants du Collège universitaire sont bienvenus dans les écoles de l'Institution.

Pour répondre à une autre question, les étudiants internationaux sont issus de parcours très divers et, en 2011, une dizaine d'entre eux ont bénéficié d'une bourse. PSIA a pour objectif de devenir une école qui, au sein de Sciences Po, offrira aussi des programmes de bourses destinés aux étudiants internationaux pour mener leurs études.

Ghassan SALAME indique que les concentrations évoquées en page 8 du rapport sont des compléments de formation : par exemple, l'enseignement « Développement » peut être accompagné de l'enseignement « Économies émergentes ». Mais l'École estime que ces compléments de formation ne constituent pas une entrée suffisante en carrière. Par exemple, la question des migrations ne peut pas être ignorée dans une École des Affaires internationales, toutefois elle n'est pas suffisante pour permettre l'ouverture d'un master et le placement de plusieurs dizaines de diplômés sur le marché du travail.

Ghassan SALAME indique que l'École des Affaires internationales a offert 380 cours en 2011-2012, ce qui signifie qu'elle a convaincu 330 professeurs praticiens et universitaires d'enseigner, dont beaucoup en anglais. En outre, les enseignements de PSIA sont ouverts aux étudiants des autres écoles de Sciences Po. Certains accueillent plus de 50 % d'étudiants qui n'appartiennent pas à PSIA. Cela relève d'une volonté affichée dès l'ouverture de l'École, à savoir ne pas créer un ghetto d'enseignements sur l'international au sein de Sciences Po. Par ailleurs, 26 % des étudiants de l'École bénéficient d'une aide sociale.

Hervé CRÈS rappelle que Sciences Po avait pris l'engagement que le quart des droits de scolarité des étudiants étrangers venus de l'extérieur de l'Union européenne soit intégralement redistribué. Un des problèmes de PSIA est aussi un de ses succès, à savoir le quadruplement des candidatures internationales : l'École ne peut pas augmenter ses effectifs d'étudiants étrangers à mesure de l'augmentation des candidatures. Pour ce qui est de la répartition entre les enseignants praticiens et universitaires, Hervé CRÈS rappelle que la majorité des professeurs sont des enseignants métiers, même pour les cours de langue. Toutefois, les enseignants praticiens ne donnent souvent qu'un seul cours contre plusieurs pour les enseignants universitaires, ce qui porte la balance à un équilibre de fait.

#### **IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 14 MAI 2012.**

Frédéric PUIGSERVER invite les membres à transmettre leurs remarques et demandes de modification au secrétariat.

**Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2012 est adopté, sous réserve d'observations transmises au secrétariat.**

#### **V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES.**

##### *a) Les horaires de la bibliothèque*

Édouard OLSON s'enquiert de la décision relative aux horaires d'ouverture de la bibliothèque et demande s'ils seront appliqués dès la rentrée 2012.

Hervé CRÈS répond que le Comité d'entreprise devait évoquer cette question à la fin du mois de mai, mais qu'il n'a pas pu se réunir. La question sera donc traitée lors du prochain Comité d'entreprise qui se tiendra la troisième semaine de juin.

Julien PALOMO ajoute qu'il n'est pas possible de supputer la décision qui relève des prérogatives des employés de Sciences Po.

Hervé CRÈS assure que les employés sont généralement bienveillants vis-à-vis des demandes des étudiants.

Édouard OLSON indique qu'un étudiant vacataire à la bibliothèque a laissé entendre que l'application de nouveaux horaires devait être imminente.

Nicolas PEJOUT répond que cette disposition ne peut pas être mise en place tant qu'elle n'a pas été évaluée par le Comité d'entreprise. La seule information qu'il peut relayer est celle de l'inscription de cette question à l'ordre du jour du prochain Comité d'entreprise, mais puisque le précédent a été annulé, il est à craindre que, au vu de la densité de l'ordre du jour, la question soit reportée.

##### *b) Les réunions de rentrée*

Camille APELBAUM revient sur la décision de financer des déplacements en train pour les élus étudiants et enseignants à l'occasion des rentrées des campus régionaux. Elle ne doute pas que les étudiants sauront se répartir les déplacements dans les campus, mais elle estime qu'il serait pertinent d'envoyer plusieurs représentants étudiants lors de chaque déplacement, afin de respecter le pluralisme.

Frédéric PUIGSERVER comprend cette revendication et la volonté de réussir immédiatement la mise en place d'une nouvelle disposition, mais il faut tenir compte du contexte budgétaire.

Nicolas PEJOUT précise que la direction de Sciences Po s'est fondée sur ce qui avait été évoqué lors de la Commission paritaire de Reims, à savoir envoyer un élu enseignant et un élu étudiant dans chaque campus en région. C'est ainsi que le budget a été établi. Par ailleurs, les rentrées solennelles ne sont pas la seule occasion où les élus étudiants peuvent se déplacer en province. En outre, Nicolas PEJOUT espère que tous les syndicats étudiants ont des représentants actifs dans les campus. Enfin, il y a trois syndicats sur l'ensemble des six campus délocalisés : il semble donc que chaque syndicat peut se présenter sur deux campus.

Frédéric PUIGSERVER propose que les présidents de la Commission paritaire organisent la répartition des déplacements.

Nicolas PEJOUT précise que les syndicats n'auront pas de tribune lors des rentrées solennelles.

Françoise MELONIO ajoute que les syndicats peuvent se présenter tout au long de la semaine d'intégration et que c'est là qu'ils arrivent le mieux à prendre contact avec les étudiants.

Olivier ARON demande s'il existe des systèmes de vidéoconférence qui permettraient de démultiplier les présentations.

Françoise MELONIO répond que Sciences Po est équipée de ces systèmes, mais qu'ils ne peuvent pas remplacer la présence sur les campus.

*c) La réforme de l'enseignement de l'anglais*

Robert SKIPPON indique qu'il a discuté avec Hervé CRES de la réforme de l'anglais. L'évaluation de cette réforme sera évoquée en septembre 2012.

La séance est levée à 19 h 28.